

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 24 juillet 2025 - Délibération n°085

# <u>Objet:</u> DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Convocation envoyée, affichée le : 18/07/2025

\*\*\*\*\*\*\*\*

Nombre de membres :

En exercice : 28 Présents : 17 Pouvoirs : 4 Votants : 21

Absents: 7

Résultats:

Pour: 21 Contre: 0 Abstention: 0

Liste des délibérations affichée le : 29/07/2025

\*\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

<u>Président de séance</u> : Monsieur Edmond GROS <u>Secrétaire de séance</u> : Madame Françoise CAPUS

<u>Présents</u>: BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme – DUTRIEUX Patrick – FOS Mariana - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond – MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé – ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

Absents: ANGLADE Clémence - BORIE Nina - BOUDIAS

DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - BOURREL Thierry - CAZES CORBOZ Maryse (pouvoir à SAHUQUET Jean-Marc) - FABRE Emilie - JARROUSSE Caroline (pouvoir à MAJOREL Aurélien) - LABRO Isabelle - MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain - RAGOT Annie.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'au début de chaque séance, l'organe délibérant de la commune nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT). Un ou plusieurs conseillers peuvent se proposer; en l'absence de proposition, Monsieur le Maire soumet un nom au vote.

Le secrétaire de séance sera tenu d'être présent pendant toute la durée de la réunion du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé,

IN FC

### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

 $\underline{\text{Vu}}$  l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

<u>Vu</u> le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 ;

Considérant la nécessité de désigner un ou plusieurs secrétaires de séance ;

#### DECIDENT

ARTICLE 1 : DE DESIGNER Madame Françoise CAPUS secrétaire de séance ;

<u>ARTICLE 2</u>: D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire Edmond Gros

Le secrétaire de séance Françoise CAPUS

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture